

Politique de protection des données à caractère personnel

Candidats, stagiaires, clients, prospects et visiteurs du site

Version 1.0 · En vigueur au 9 septembre 2026 · Référence IDPPE-RGPD-V1

Établie en application du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 1 — Responsable de traitement et contact

Responsable de traitement	IDPPE — l'Institut des Professions Prioritaires et de l'Entrepreneuriat · SASU au capital de 100 €, 60 rue François 1 ^{er} , 75008 Paris — RCS Paris 987 889 862
Représentant légal	HB MOULIN DU ROY HOLDING, Présidente, représentée par Madame Asma HAMITOUCHE
Contact « données personnelles »	rgpd@idppe.com — ou par courrier au siège social, à l'attention du service Données personnelles
Délégué à la protection des données	IDPPE n'a pas désigné de délégué à la protection des données, ses traitements ne relevant pas des cas de désignation obligatoire prévus à l'article 37 du RGPD. Les demandes sont traitées directement par la Direction, à l'adresse rgpd@idppe.com.
Identification	SIRET du siège 987 889 862 00015 — TVA FR 80 987 889 862 — code APE 85.59A
Autorité de contrôle	CNIL — 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr

La présente politique décrit les traitements mis en œuvre par IDPPE dans le cadre de son activité de formation professionnelle, d'accompagnement vers l'emploi, d'organisation d'événements et d'exploitation du site <https://idppe.com>.

Article 2 — Principes appliqués

IDPPE traite les données de manière licite, loyale et transparente ; pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ; en limitant la collecte à ce qui est strictement nécessaire (minimisation) ; en veillant à leur exactitude ; en les conservant pendant une durée limitée ; et en assurant leur sécurité et leur confidentialité. Le respect de ces principes est documenté dans un registre des activités de traitement tenu à jour.

Article 3 — Finalités, bases légales et durées de conservation

Finalité	Base légale	Durée de conservation
Réponse aux demandes de contact, de rappel et de devis	Mesures précontractuelles à la demande de la personne (art. 6.1.b) ou intérêt légitime (art. 6.1.f)	3 ans à compter du dernier contact resté sans suite
Gestion des inscriptions, exécution du contrat ou de la convention de formation	Exécution du contrat (art. 6.1.b)	Durée de la relation contractuelle, puis archivage intermédiaire jusqu'à l'expiration des délais de prescription et de contrôle applicables
Émargement, suivi de l'assiduité, évaluation des acquis, délivrance des attestations et certificats de réalisation	Obligation légale (art. 6.1.c) — art. L. 6353-1 du Code du travail	Durée de la formation puis archivage intermédiaire jusqu'à l'expiration des délais de contrôle des financeurs et de l'administration
Organisation et traçabilité des évaluations CACES®, délivrance des certificats	Exécution du contrat et obligation issue des référentiels applicables	Durée de validité du certificat augmentée des délais de contrôle de l'organisme certificateur
Facturation, comptabilité et recouvrement	Obligation légale (art. 6.1.c)	10 ans à compter de la clôture de l'exercice comptable
Réponse aux contrôles des financeurs, de l'administration et de l'organisme certificateur ; bilan pédagogique et financier	Obligation légale (art. 6.1.c) — art. L. 6362-1 et suivants du Code du travail	Selon les délais de contrôle et de prescription applicables
Gestion des candidatures (CV, vidéo de présentation) et mise en relation avec des offres ou parcours	Consentement de la personne (art. 6.1.a) et mesures précontractuelles	2 ans à compter du dernier contact, sauf retrait du consentement ou demande d'effacement
Aménagements liés au handicap et vérification de l'aptitude médicale à la conduite	Consentement explicite (art. 9.2.a) et obligation légale de sécurité	Durée nécessaire à l'aménagement, puis suppression ; seule la mention de l'existence d'une aptitude en cours de validité est conservée

Gestion des réclamations, des contestations de résultats et des contentieux	Intérêt légitime (art. 6.1.f) et obligation légale	Durée du traitement puis jusqu'à l'expiration des voies de recours
Enquêtes de satisfaction et d'insertion, démarche qualité	Obligation légale et intérêt légitime	Durée du cycle de certification qualité
Prospection commerciale auprès de clients professionnels	Intérêt légitime (art. 6.1.f), avec droit d'opposition	3 ans à compter du dernier contact
Prospection auprès de prospects particuliers	Consentement (art. 6.1.a) — art. L. 34-5 du Code des postes et des communications électroniques	3 ans à compter du dernier contact ou jusqu'au retrait du consentement
Surveillance proportionnée des épreuves théoriques à distance	Exécution du contrat et intérêt légitime tenant à l'intégrité de l'évaluation	Suppression à l'issue du délai de contestation des résultats
Sécurité du site, prévention de la fraude et journalisation	Intérêt légitime (art. 6.1.f)	12 mois pour les données de connexion
Gestion des cookies et mesure d'audience	Consentement, sauf traceurs exemptés	Voir la Politique d'utilisation des cookies

À l'issue des durées d'utilisation courante, les données sont soit supprimées, soit archivées de manière sécurisée avec accès restreint, soit anonymisées à des fins statistiques.

Article 4 — Catégories de données traitées

- **Identification** : civilité, nom, prénom, date et lieu de naissance lorsque le référentiel d'évaluation l'impose, numéro de pièce d'identité contrôlé sans conservation de copie sauf obligation, photographie d'identité lorsqu'elle est requise par l'organisme certificateur.
- **Coordonnées** : adresse postale, adresse électronique, numéros de téléphone.
- **Vie professionnelle** : employeur, fonction, expérience, qualifications, CV, vidéo de présentation facultative, statut (salarié, intérimaire, demandeur d'emploi, particulier).
- **Données pédagogiques** : positionnement, présence et émargements, résultats aux évaluations, attestations, certificats obtenus, échanges avec l'assistance pédagogique.
- **Données financières** : montants, mode de règlement, identifiant de transaction, informations de prise en charge par un financeur. **Aucune donnée de carte bancaire n'est collectée ni conservée par IDPPE** : la saisie s'effectue dans l'environnement sécurisé du prestataire de paiement.
- **Données techniques** : adresse IP, journaux de connexion, type de terminal et de navigateur, identifiants de traceurs.
- **Données relatives à la santé (catégorie particulière)** : uniquement les informations strictement nécessaires à l'appréciation de la compatibilité avec les activités pratiques (existence d'une aptitude médicale en cours de validité, besoin d'aménagement). **Aucun diagnostic ni aucune donnée médicale détaillée n'est demandé ni conservé**. Ces données bénéficient de mesures de sécurité renforcées et d'un accès strictement limité.

DONNÉES NON COLLECTÉES

IDPPE ne collecte ni ne conserve d'informations relatives aux opinions politiques, aux convictions religieuses ou philosophiques, à l'appartenance syndicale, à l'origine, à la vie ou à l'orientation sexuelle. Il est demandé aux candidats de ne pas faire figurer de telles informations dans les documents qu'ils transmettent.

Article 5 — Origine des données, formulaires du site et caractère obligatoire

Fonctionnement des formulaires. Les formulaires du site (demande de rappel, dépôt de candidature et de curriculum vitae) ne procèdent à aucun enregistrement sur le serveur du site : ils préparent un message qui est transmis depuis votre propre messagerie électronique vers l'adresse contact@idppe.com. Les données que vous saisissez sont donc traitées à réception du courriel, dans les conditions décrites par la présente politique, et transitent par votre fournisseur de messagerie, régi par sa propre politique de confidentialité.

Les données sont collectées directement auprès de la personne concernée, ou auprès de son employeur, de l'entreprise de travail temporaire ou du financeur lorsque celui-ci procède à l'inscription. Les informations signalées comme obligatoires dans les formulaires conditionnent le traitement de la demande ou l'exécution du contrat ; leur absence peut faire obstacle à l'inscription ou à la présentation aux épreuves.

Article 6 — Destinataires des données

- les services habilités d'IDPPE : administration, pédagogie, comptabilité, direction ;
- l'organisme de formation ou l'organisme testeur partenaire réalisant la prestation, ainsi que les formateurs, testeurs et évaluateurs concernés ;
- l'organisme certificateur, dans le cadre de ses audits et de la délivrance des certificats ;
- les financeurs (OPCO, France Travail, Caisse des dépôts et consignations au titre du CPF, Région, Agefiph) et l'employeur du bénéficiaire lorsqu'il finance l'action ;
- l'administration et les corps de contrôle, dans le cadre de leurs missions légales ;
- les sous-traitants techniques agissant sur instruction documentée d'IDPPE : **Contabo GmbH** (hébergement du site, serveur situé en France), **Stripe Payments Europe Limited** (encaissement et sécurisation des paiements), ainsi que, selon les prestations, l'éditeur de la plateforme d'apprentissage, l'outil de visioconférence, la solution de facturation, le service de messagerie et le prestataire de sauvegarde ;
- le cas échéant, les auxiliaires de justice et conseils, en cas de contentieux.

Chaque sous-traitant est lié par un contrat conforme à l'article 28 du RGPD, imposant confidentialité, sécurité, assistance et restitution ou suppression des données au terme de la prestation. **Les données ne sont ni vendues, ni louées, ni cédées à des tiers à des fins de prospection.**

Article 7 — Transferts hors de l'Union européenne

Les données sont hébergées au sein de l'Union européenne. Lorsqu'un prestataire est susceptible d'accéder à des données depuis un pays tiers, le transfert est encadré par les garanties appropriées prévues au chapitre V du RGPD : décision d'adéquation de la Commission européenne, clauses contractuelles types, et mesures techniques supplémentaires le cas échéant. La liste des sous-traitants concernés et des garanties applicables est communiquée sur demande à rgpd@idppe.com.

Article 8 — Sécurité des données

IDPPE met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées au regard des risques : chiffrement des flux (HTTPS/TLS), contrôle et traçabilité des accès selon le principe du moindre privilège, authentification individuelle, cloisonnement des environnements, journalisation, sauvegardes régulières et testées, gestion des habilitations à l'arrivée et au départ des collaborateurs, sensibilisation du personnel, clauses de confidentialité avec les intervenants et les sous-traitants.

En cas de violation de données susceptible d'engendrer un risque pour les droits et libertés des personnes, IDPPE notifie la CNIL dans les 72 heures et informe, le cas échéant, les personnes concernées, conformément aux articles 33 et 34 du RGPD.

Article 9 — Vos droits

Vous disposez, dans les conditions prévues par le RGPD, des droits suivants :

Droit	Portée
Accès	Obtenir la confirmation que des données vous concernant sont traitées et en recevoir une copie
Rectification	Faire corriger des données inexacts ou compléter des données incomplètes
Effacement	Obtenir la suppression, sauf lorsque la conservation est imposée par une obligation légale (documents de formation, pièces comptables) ou nécessaire à la constatation ou à la défense d'un droit en justice
Limitation	Obtenir le gel temporaire du traitement, notamment le temps d'une vérification
Opposition	Vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement fondé sur l'intérêt légitime ; l'opposition à la prospection est absolue et sans motif
Portabilité	Recevoir dans un format structuré, ou faire transmettre à un autre responsable, les données que vous avez fournies sur la base du consentement ou du contrat
Retrait du consentement	Retirer à tout moment un consentement donné, sans que cela remette en cause la licéité des traitements antérieurs
Directives post mortem	Définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès

Modalités d'exercice. Les demandes sont adressées à rgpd@idppe.com ou par courrier au siège social. En cas de doute raisonnable sur l'identité du demandeur, un justificatif d'identité peut être sollicité. IDPPE répond dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, prorogeable de deux mois en cas de complexité ou de nombre élevé de demandes, la personne étant alors informée du motif de la prorogation. L'exercice de ces droits est gratuit, sauf demande manifestement infondée ou excessive.

Réclamation. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL — 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 — www.cnil.fr.

Article 10 — Prospection commerciale

Les prospects particuliers ne reçoivent de sollicitation par voie électronique qu'après avoir exprimé leur consentement. Les clients peuvent recevoir des informations relatives à des prestations analogues à celles déjà souscrites, sur le fondement de l'intérêt légitime. Chaque message comporte un lien de désabonnement fonctionnel et gratuit. Aucune prospection téléphonique n'est réalisée en vue de la souscription d'une formation financée par le compte personnel de formation, cette pratique étant légalement interdite.

Article 11 — Mineurs

Les services proposés s'adressent à des personnes majeures ; l'accès aux formations à la conduite d'équipements de travail mobiles est réservé aux personnes âgées de dix-huit ans révolus, hors dérogations légales encadrées. IDPPE ne collecte pas sciemment de données concernant des mineurs de moins de quinze ans sans l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale. Toute donnée collectée par erreur est supprimée sur signalement à rgpd@idppe.com.

Article 12 — Prise de décision automatisée et intelligence artificielle

Aucune décision produisant des effets juridiques ou affectant de manière significative une personne n'est prise sur le seul fondement d'un traitement automatisé, y compris le profilage. L'appréciation des candidatures et des résultats d'évaluation fait toujours intervenir une personne physique. Aucun dispositif de reconnaissance faciale ni d'analyse comportementale automatisée n'est mis en œuvre lors des épreuves surveillées à distance.

Article 13 — Cookies

Le dépôt et la lecture de traceurs sur le site sont décrits dans la **Politique d'utilisation des cookies**, accessible depuis le pied de page de toutes les pages. Vos choix peuvent être modifiés à tout moment via le lien « Gérer mes cookies ».

Article 14 — Mise à jour

La présente politique peut être modifiée pour tenir compte de l'évolution des traitements, des services ou de la réglementation. La version applicable est celle publiée sur le site à la date de la consultation. Les modifications substantielles font l'objet d'une information individuelle des personnes concernées lorsque la loi l'exige. Date de dernière mise à jour : **9 septembre 2026**.

IDPPE — l'Institut des Professions Prioritaires et de l'Entreprenariat — SASU au capital de 100 € — 60 rue François 1^{er}, 75008 Paris — RCS Paris 987 889 862 — rgpd@idppe.com — <https://idppe.com>